

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Député d'Abitibi-Est

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Le 11 mars 2021, le député de Jonquière a déposé à l'Assemblée nationale du Québec une pétition demandant au gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de protéger l'habitat du béluga du Saint-Laurent et de favoriser une gestion responsable de la rivière Saguenay, tant à travers ses propres compétences que dans ses représentations auprès du gouvernement du Canada.

En tant que ministre responsable de la conservation de la faune au Québec, je suis sensible à la situation de la population du béluga du Saint-Laurent, qui est désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, plusieurs avenues sont présentement à l'étude afin de mieux concilier la protection de l'habitat de cette espèce emblématique et le développement économique, dans le respect des compétences du Québec.

Je suis également sensible aux recommandations préliminaires issues du premier rapport résultant du Programme de recherche sur la modélisation du trafic maritime et des déplacements des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay. Ce programme, sous la responsabilité de l'Université du Québec en Outaouais, est d'ailleurs une initiative financée par le gouvernement du Québec à hauteur de 2,1 M\$, et se déploie sur cinq ans, soit jusqu'en 2023. Celui-ci table sur l'intégration de la meilleure science disponible, y compris l'expertise du gouvernement du Canada, et sur la concertation avec toutes les parties prenantes pour définir des solutions concrètes permettant de mieux protéger le béluga dans un contexte de développement maritime du Saint-Laurent et du Saguenay.

... 2

Je souhaite mentionner que nos avis scientifiques et techniques fournis dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale pour tout projet de développement économique important se basent sur la meilleure expertise disponible, notamment les recommandations issues de ce programme scientifique.

Par ailleurs, nous contribuons au succès de plusieurs initiatives qui relèvent du gouvernement du Canada. Nous avons, notamment, appuyé l'élaboration du Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga du Saint-Laurent et les autres mammifères marins en péril dans l'estuaire du Saint-Laurent. Autre exemple, le gouvernement du Québec participe aux travaux du Groupe de travail sur le transport maritime et la protection des mammifères marins dans l'estuaire du Saint-Laurent, lesquels ont abouti à des gains de conservation concrets depuis 2013.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs poursuit également sa collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise en place d'aires marines protégées au Québec, qui viendraient rehausser la protection de l'habitat du béluga et de ses proies, en respect des champs de compétence de chaque gouvernement.

Je rappelle finalement que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est cogestionnaire du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR